



RAPPORT de la Commission des Finances concernant le préavis municipal no 12/2015 concernant les décomptes finaux des différents chantiers routiers et d'assainissement des eaux et l'octroi de deux crédits complémentaires de respectivement Fr. 195'304.90 et Fr. 62'909.35 pour la réfection et le réaménagement de la route de St-Maurice (préavis No 15/2009) et l'assainissement du réseau des eaux claires et usées et l'infrastructure routière à l'avenue de la Condémine (préavis No 14/2011).

**Au Conseil communal de
La Tour-de-Peilz**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (COFIN) composée de

Mesdames	Monique Petitpierre Geneviève Pache Nicole Rivet
Messieurs	Guy Chervet David Langelaan, excusé Daniel Meyer, président rapporteur Michel Sandoz Jean-Yves Schmidhauser, excusé Jean-Pierre Schwab.

s'est réunie le lundi 28 septembre 2015 afin d'étudier le préavis municipal no 12/2015.

Nous remercions Madame Nicole Rimella, conseillère municipale, Victor Béguelin, chef du service Urbanisme et travaux publics qui, grâce à des informations précises, nous ont permis de nous faire une idée plus claire sur les objets du préavis.

Etude du préavis

Les résultats des boucllements financiers de cinq chantiers routiers et d'assainissements des eaux nous sont communiqués dans ce préavis. Deux d'entre eux accusent un dépassement corrigé :

- Fr. 195'305.15 (montant corrigé), sans subvention cantonale à recevoir, pour la réfection et le réaménagement de la route de St-Maurice et l'assainissement des collecteurs EC & EU de l'avenue des Baumes et de la route de St-Maurice
- Fr. 79'007.05 (montant corrigé) pour l'assainissement du réseau EU & EC et l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine.

Trois chantiers se sont, par contre, terminés avec un solde positif :

- Fr. 3'643.20 pour l'assainissement du trottoir en encorbellement et le remplacement des luminaires de l'avenue de Traménaz
- Fr. 39'201.45 pour la tranquillisation du chemin de la Paisible et l'aménagement d'un trottoir
- Fr. 253'192.35 pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Cèdre.

Réfection et réaménagement de la route de St-Maurice

Les travaux supplémentaires effectués tels que :

- modification du diamètre du collecteur EC
 - évacuation de matériaux bitumeux contenant du goudron,
 - diverses modifications pour les vélos, y compris parc à vélos en libre-service,
 - modification de la signalisation lumineuse au carrefour de la route de Chailly
- se sont élevés à Fr. 550'850.- .

A ce montant s'est ajouté le surplus des hausses économiques pour un montant de Fr. 114'534.25.

Les comptes définitifs montrent ainsi, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous, un dépassement de crédit de Fr. 195'305.15.

Crédit	Crédit voté	Investissements	Dépassement
	Fr.	Fr.	Fr.
Réfection Rte St-Maurice	6'859'626.00	7'054'931.15	195'305.15

Le subside attendu du Canton de Vaud d'un montant de Fr. 85'979.20 pour la pose du revêtement phonoabsorbant, dépend d'une étude sur le bruit, exigée par le canton, qui sera réalisée sur l'ensemble du réseau routier de la Commune en 2016, un montant pour cette étude est prévu à cet effet dans le budget 2016.

Le montant du subside n'a pas été passé en transitoire au moment de la clôture du crédit (31.12.2014). Le moment venu, il sera passé en recettes dans le chapitre 430 « Routes et voirie ».

Assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine

Diverses interventions ont été réalisées sur le réseau d'égouts communal situé en amont du chantier et suite à la transformation par les CFF de la gare, une zone de parc pour les deux-roues avec abri ainsi qu'un point de collecte pour les déchets ont été réalisés pour un montant de Fr. 62'909.05.

Un subside de Fr. 16'098.- de l'ECA ne doit pas être compris dans ce préavis et doit être enlevé, ce qui donne un dépassement total de Fr. 79'007.05.

Crédit	Crédit voté	Investissements	Dépassement
	Fr.	Fr.	Fr.
Réfection Ave de la Condémine	1'173'516.00	1'252'523.05	79'007.05

Le détail des investissements de ces travaux a été passé dans les différents comptes de la manière suivante :

Comptes	Crédit voté	Investissements	Dépassement (-) Disponible (+)
	Fr.	Fr.	Fr.
430 - Routes et voirie	563'288.00	675'211.55	-111'923.55
460 - Réseau d'égouts et d'épur.	610'228.00	577'311.50	32'916.50
		Dépassement	-79'007.05

Tranquillisation du chemin de la Paisible par l'aménagement d'un trottoir

L'économie de Fr 39'201.45 a été rendue possible grâce à la suppression des modérateurs (décidé par le Conseil Communal), ainsi que diverses économies sur la signalisation et du fait que le terrain et la fondation de la chaussée existante était nettement en meilleur état.

Assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Cèdre

Le montant non dépensé de Fr. 253'192.35 provient d'un volume de rocher à exploiter moins important et complexe que prévu, d'une qualité de terrain et des matériaux en place ayant permis de maintenir partiellement l'encaissement de la chaussée et d'une quantité de résidus de revêtements bitumeux à évacuer dans une décharge spécifique bien inférieure que prévue.

Conséquence financière

Aucune conséquence financière n'est à prévoir pour la Commune, puisque les dépassements sont compensés par les crédits des autres travaux de ce préavis dont la totalité des crédits accordés n'a pas été utilisée. Reste un solde de Fr. 21'724.80, sans tenir compte de la subvention cantonale.

Prise de position de la COFIN

La COFIN constate que :

- Le dépassement de Fr. 195'305.15 du préavis 15/2009 représente 2.85 % du crédit voté, ce qui est un résultat très positif à la vue des travaux supplémentaires réalisés et du surplus des hausses économiques
- Les dépassements des différents travaux du préavis 14/2011 ont été passés dans les bons comptes
- Les 3 derniers rapports ne présentent pas d'excédents de dépenses et ne nécessitent pas de prise de position.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes telles qu'amendées:

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal no 12/2015,
- ouï le rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le dépassement de Fr. 195'305.15 du crédit du préavis No 15/2009 pour la réfection et le réaménagement de la route de St-Maurice (RC780a) et l'assainissement des collecteurs EC & EU de l'avenue des Baumes et de la route de St-Maurice ;
2. d'approuver le dépassement de Fr. 79'007.05 du crédit du préavis No 14/2011 pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine.

Commission des Finances

Daniel Meyer, Président - Rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 28 septembre 2015



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N°12/2015

le 24 juin 2015

Concerne :

Décomptes finaux des différents chantiers routiers et d'assainissement des eaux et octroi de deux crédits complémentaires de respectivement Fr. 195'304.90 et 62'909.35 pour la réfection et le réaménagement de la route de St-Maurice (préavis N° 15/2009) et l'assainissement du réseau des eaux claires et usées et l'infrastructure routière à la route de la Condémine (préavis N° 14/2011).

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet, d'une part, de communiquer à votre Conseil les résultats des boucllements financiers de cinq chantiers routiers et d'assainissements des eaux et, d'autre part, de solliciter votre accord et votre approbation concernant les dépassements de crédit de deux d'entre eux.

1. Situation

Les chantiers routiers et d'assainissements des eaux sont terminés. Deux d'entre eux accusent un dépassement de crédit, il s'agit de :

- a) la réfection et le réaménagement de la route de St-Maurice (RC780a) et l'assainissement des collecteurs EC & EU de l'avenue des Baumes et de la route de St-Maurice. Le dépassement se monte à Fr. 195'304.90. Il n'a pas été tenu compte, dans cette somme, de la subvention cantonale à recevoir, ce qui réduira le dépassement ;
- b) l'assainissement du réseau EU & EC et l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine, pour un léger dépassement de Fr. 62'909.05 du crédit accordé.

En revanche, les chantiers ci-après se sont terminés avec un solde positif :

- c) l'assainissement du trottoir en encorbellement et le remplacement des luminaires de l'avenue de Traménaz N^{os} 44 à 68, avec un solde de Fr. 3'643.20 ;



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2015

- d) la tranquillisation du chemin de la Paisible et l'aménagement d'un trottoir, avec un solde de Fr. 39'201.45 ;
- e) l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de chemin du Cèdre (secteur compris entre la route de St-Maurice et la gare de Burier) avec un solde de Fr. 253'192.35.

2. Les projets

Demande de crédit d'investissement pour la réfection et le réaménagement de la route de St-Maurice (RC780a) et l'assainissement des collecteurs EC & EU de l'avenue des Baumes et la route de St-Maurice.

Préavis municipal N° 15/2009 - crédit accordé par votre Conseil (TTC)	Fr. 6'859'626.--
Montant total des travaux exécutés (TTC)	Fr. 7'054'930.90
Décompte détaillé :	
- Travaux exécutés selon soumission Fr. 6'389'546.70	
- Travaux imprévus et supplémentaires Fr. 550'850.--	
- Hausses économiques contractuelles <u>Fr. 114'534.25</u>	Fr. 109'325.70
- TOTAL Fr. 7'054'930.90	(définitif)
- Déduction subvention à recevoir - <u>Fr. 85'979.20</u>	
- TOTAL Fr. 6'968'951.70	
- Crédit accordé - <u>Fr. 6'859'626.--</u>	
Dépassement réel Fr. 109'325.70	
Le montant de Fr. 550'850.-- a été utilisé en supplément pour les travaux suivants : modification du diamètre du collecteur EC, évacuation de matériaux bitumineux contenant du goudron (HAP), modification des regards de routes pour les vélos, création d'un parc à vélos libres, modification de la signalisation lumineuse au carrefour de la route de Chailly, stabilisation supplémentaire de la chaussée, réfection du réseau défense incendie, etc.	Fr. 195'304.90
De plus, le coût des hausses économiques s'est élevé à Fr. 114'534.25.	(provisoire)
Nous sommes dans l'attente du versement de la subvention de l'Etat de Vaud d'un montant de Fr. 85'979.20 pour la pose du revêtement phonoabsorbant.	

Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'173'516.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine.

Préavis municipal N° 14/2011 - crédit accordé par votre Conseil (TTC)	Fr. 1'173'516.--
Montant total des travaux exécutés (TTC)	Fr. 1'236'425.05



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2015

Montant utilisé en supplément pour les travaux suivants : En parallèle aux travaux d'assainissement des canalisations EU & EC, diverses interventions ont été réalisées sur le réseau d'égout communal situé en amont du chantier, entre autres, sur l'avenue de Bel-Air et l'avenue de la Cressire. Dans le cadre du réaménagement de la zone derrière la gare et suite à la transformation par les CFF de cette dernière, une zone de parc pour les deux-roues avec abris ainsi qu'un point de collecte pour les déchets urbains ont été réalisés durant ce chantier.	Fr. 62'909.05
---	---------------

Demande d'un crédit de construction de Fr. 670'000.-- pour l'assainissement du trottoir en encorbellement et le remplacement des luminaires de l'avenue de Traménaz N°s 44 à 68.

Préavis municipal N° 01/2012 - crédit accordé par votre Conseil (TTC)	Fr. 670'000.--
Montant total des travaux exécutés (TTC)	Fr. 666'356.80
Montant non dépensé	Fr. 3'643,20

Demande d'un crédit de construction de Fr. 133'000.-- pour la tranquillisation du chemin de la Paisible, l'aménagement d'un trottoir et réponse à la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser « Pour apaiser la Paisible ».

Préavis municipal N° 12/2012 - crédit accordé par votre Conseil (TTC)	Fr. 100'000.--
Montant total des travaux exécutés (TTC)	Fr. 60'798,55
Montant non dépensé <u>Motif des économies réalisées :</u> Le Conseil communal ayant décidé de supprimer les modérateurs pour une somme globale de Fr. 33'000.-- TTC, les montants prévus pour les peintures au sol (Fr. 16'200.--) et la signalisation (Fr. 1'600.--) n'ont pas été dépensés. De plus, du fait que le terrain et la fondation de la chaussée existante étaient nettement en meilleur état que prévu, les économies ci-après ont été réalisées : - Fr. 4'300.-- sur les terrassements ; - Fr. 4'500.-- sur la fondation de la chaussée ; - Fr. 5'300.-- sur les travaux de régie.	Fr. 39'201.45



Demande de crédit de construction de Fr. 752'550.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de chemin du Cèdre (secteur compris entre la route de St-Maurice et la gare de Burier).

Préavis municipal N° 23/2012 - crédit accordé par votre Conseil (TTC)	Fr. 752'550.00
Montant total des travaux exécutés (TTC)	Fr. 499'357.65
Montant non dépensé	Fr. 253'192.35
<u>Motif des économies réalisées :</u> Collecteurs EU & EC : Le volume de rocher à exploiter a été moins important et complexe que prévu. La qualité du terrain et l'absence de circulation en bordure de la fouille ont permis une simplification de l'étaiyage de cette dernière. Après contrôle de l'enveloppe extérieure et en fonction de sa position exacte, une partie du collecteur EC en ciment a pu être maintenue en service. Route : Selon les exigences, les résidus de revêtements bitumineux devant être évacués dans une décharge contrôlée spécifique, il était prévu, sur la base d'analyses et de tests ponctuels, une épaisseur d'environ 10 cm. L'épaisseur effective était de 5 cm en moyenne. Au vu de la qualité du terrain et des matériaux en place, l'encaissement de la chaussée a pu être partiellement maintenu.	

3. Conséquence financière

Il n'y a aucune conséquence financière pour la Commune. En effet, malgré les dépassements de crédit de deux objets, ceux-ci sont compensés par les trois autres crédits dont la totalité n'a pas été utilisée, ce qui laisse un solde de Fr. 37'823.--, ceci sans tenir compte de la subvention à recevoir du Canton.

CONCLUSIONS

Deux projets sur cinq présentent des dépassements de crédit, à savoir :

- la réfection et l'assainissement de la route de St-Maurice pour Fr. 195'304.90, soit 2,84 %, y compris les hausse légales et divers imprévus ou adjonctions. De ce montant, la subvention cantonale pour le revêtement routier phonoabsorbant prévue de Fr. 85'979.20 pourra être déduite ; cela ramènera le dépassement de crédit à Fr. 109'325.70 soit 1,6 % ;



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2015

- l'assainissement des eaux et de l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine pour Fr. 62'909.05, soit 5.36 %, pour des travaux imprévisibles et complémentaires suite à divers travaux d'aménagements collatéraux.

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

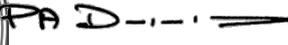
- vu le préavis municipal N° 12/2015,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le dépassement de Fr. 195'304.90 du crédit du préavis N° 15/2009 pour la réfection et le réaménagement de la route de St-Maurice (RC780a) et l'assainissement des collecteurs EC & EU de l'avenue des Baumes et la route de St-Maurice ;
2. d'approuver le dépassement de Fr. 62'909.35 du crédit du préavis N° 14/2011 pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Nicole Rimella

Adopté par la Municipalité le 8 juin 2015

